

FILIERE BOIS ENERGIE BILAN ET STRATEGIE - JANVIER 2005

La réflexion sur les énergies renouvelables et la valorisation de la filière bois est engagée depuis longtemps dans les parcs naturels régionaux et, notamment, celui du Luberon. Cela fait une vingtaine d'années qu'il est envisagé de soutenir un programme de valorisation des déchets de bois, des rémanents forestiers, des premières éclaircies résineuses pour alimenter des chaudières au bois. Le développement de ce nouveau marché ne peut que contribuer à stimuler la filière-bois régionale et favoriser une meilleure gestion de la ressource forestière, ainsi que diversifier le débouché des bois résineux absorbés presque exclusivement par la papeterie de Tarascon.

Jusqu'ici, l'objectif visé était la mise en œuvre d'une filière de production, donc d'approvisionnement, en pensant que l'on s'occuperait, dans un deuxième temps, de l'utilisation et des débouchés économiques à cette matière première ! Mais rien de significatif ne s'est produit.

Faisant le pari que si la demande de bois se développait, une offre apparaîtrait naturellement et se structurerait pour répondre aux besoins, le Parc a souhaité profiter de sa position privilégiée à ce jour auprès des communes pour les inciter à adopter ce mode alternatif de chauffage.

1ère phase : favoriser l'émergence de projets communaux 2000-2003

Le Parc assure des missions de mandataire des communes pour l'élaboration des projets, le montage administratif, financier et le suivi de l'exécution des opérations immobilières des communes. Il peut ainsi, lors du choix du mode de chauffage, apporter une information objective et complète sur la normalisation actuelle, la simplicité et la sécurité du matériel aujourd'hui disponible en vue d'équiper une chaufferie au bois automatisée.

Quelques visites de terrain ont montré que l'innovation, pour ce type de chaudière, réside uniquement dans le système d'approvisionnement et de chauffe ; le reste de l'équipement (régulation, circulation, diffusion d'eau chaude, etc.) étant mis en œuvre couramment pour n'importe quel chauffage au gaz ou au fioul.

L'ADEME et la Région (par l'intermédiaire de la mission régionale Bois Energie) peuvent apporter une aide spécifique sur l'ensemble de l'investissement (y compris le réseau de chaleur) jusqu'à 70 %. Cela constitue une stimulation complémentaire et indispensable, en «phase-pilote».

La première opération démonstrative a émergé à Murs («Les Hauts de Rémourase»). Les volumes à chauffer comportaient, pour les maîtres d'ouvrages (commune et Mistral-Habitat), six logements sociaux, un gîte d'étape de 30 places, une salle de réunion, cinq locaux professionnels, pour un total d'environ 1.200 m². La chaudière, de 140 kW, est entrée en service au cours de l'hiver 2001-2002. Un silo de stockage des plaquettes de 30 m³ assure une autonomie d'environ 3 semaines par grands froids.

Cette opération a pu être montée et engagée physiquement grâce, d'une part, au volontarisme de la commune, qui s'est bien retrouvée dans cette démarche respectueuse de l'environnement, mais aussi, grâce à la convergence de vues de l'équipe de maîtrise d'œuvre conduite par Frédéric Nicolas, architecte, et du bureau d'études fluides, Agibat.

Pour que l'expérimentation soit la plus démonstrative possible, les aides apportées par les différents partenaires devaient permettre d'abaisser les charges d'investissement résiduelles à un niveau

FILIÈRE BOIS ÉNERGIE BILAN ET STRATÉGIE - JANVIER 2005

légèrement inférieur à l'équipement tout-électrique qui, lui, réduit artificiellement le coût d'installation en occultant des coûts induits (centrale de production, transformateur, réseau haute tension, etc.)

Ce premier projet a servi de moteur sur le territoire : trois autres chaufferies bois sur des bâtiments collectifs sont entrées en service avant ou au cours de l'hiver 2002-2003, puis deux autres au cours de l'hiver 2003-2004. On compte actuellement dix-huit projets, dont huit prévus pour être réalisés dès cette année. Le Parc dépassera donc sous peu ses propositions originelles vis-à-vis des partenaires financiers et de la Mission bois-énergie régionale, à savoir la mise en service de 10 chaufferies collectives dans le Luberon.

Du côté de la filière d'approvisionnement en plaquettes-bois, la première installation a immanquablement vécu des difficultés, surtout la première année : mauvaise qualité du combustible (corps étrangers, humidité...). Celles-ci étaient dues au manque d'expérience des fournisseurs locaux. De plus, les tarifs se sont avérés supérieurs aux prévisions, le choix ayant été fait de ne pas contractualiser immédiatement afin de permettre l'émergence de plusieurs sources d'approvisionnement en sollicitant tour à tour les différents producteurs. Cette période initiale a nécessité un accompagnement auprès de l'opérateur public - assistance technique, suivi des livraisons, dialogue avec le(s) fournisseur(s), assuré par le Parc.

En deux saisons de chauffe, la qualité des plaquettes s'est grandement améliorée (granulométrie, propreté), et deux producteurs, voyant la demande augmenter, ont investi dans du matériel plus performant (déchiqueteuse).

La première phase a montré que l'effort consenti par les maîtres d'ouvrages publics, avec les premiers projets réalisés, a favorisé l'émergence de la demande en plaquettes-bois, ce qui a permis à la filière de production privée de se structurer pour y répondre.

2^{ème} phase : contractualiser l'approvisionnement – 2003-2004

Courant 2003, le Parc a assisté les maîtres d'ouvrages intéressés dans la mise en œuvre d'appels d'offres ouverts et simultanés, afin de contractualiser la fourniture du combustible «plaquettes-bois» (marchés à bons de commande d'un an, renouvelables deux fois). Ces appels d'offres, lancés fin septembre, avaient pour but :

- de définir un cahier des charges de fourniture très précis (aspects qualitatifs, procédure de commande et de livraison, systèmes de contrôle, etc.) qui privilégie notamment l'origine forestière de la plaquette,
- de faire baisser les prix en mettant les fournisseurs locaux en concurrence avec des fournisseurs extérieurs, mais aussi en garantissant au producteur lauréat l'achat d'une quantité minimale annuelle lui permettant d'amortir ses investissements.

Les résultats de ces appels d'offres ont été très positifs puisque les prix proposés se sont révélés inférieurs de 25 à 50% à ceux pratiqués jusqu'alors. Les maîtres d'ouvrages ont donc pu disposer dès l'hiver 2003-2004 d'un combustible nettement moins cher que ceux issus des énergies fossiles (40 à 45% moins cher que le gaz naturel), avec une garantie, à la fois d'approvisionnement et de régularité dans la qualité, le fournisseur étant passible de pénalités si le combustible n'est pas conforme au cahier des charges.

FILIÈRE BOIS ÉNERGIE BILAN ET STRATÉGIE - JANVIER 2005

La sécurisation de l'approvisionnement et les tarifs pratiqués à la suite de ces appels d'offres ont permis de renforcer l'incitation d'autres maîtres d'ouvrages publics à opter pour des chaufferies automatiques à bois (voir carte ci-jointe).

3^{ème} phase : stockage et production locale de combustible - dès 2005

Des possibilités de réduction des coûts subsistent. En effet, le transport représente toujours une part importante dans le prix final du produit (jusqu'à 40%), surtout pour les chaufferies situées dans le nord Luberon, les producteurs actuels étant situés au sud.

Il est tout à fait possible, à terme, d'envisager une production locale de combustible, au plus proche du lieu de consommation, à partir de l'entretien des forêts communales ou des bords de route. Dans ce cas, l'intervention extérieure se limiterait à une prestation de service sur place (production des plaquettes à partir d'une déchiqueteuse professionnelle mobile). Pour y parvenir, il est nécessaire de prévoir des lieux de stockage-tampons. Ainsi les communes de Murs et de Viens prévoient-elles la construction de hangars de stockage de plaquettes bois qui auront une vocation intercommunale, tenant compte des besoins et projets à venir sur chaque secteur. Cette production locale aurait encore plus d'impact en termes d'emplois et de valorisation forestière communale.

D'une démarche initiale très pragmatique du Parc, basée en phases I et II sur l'émergence de chaufferies collectives et la nécessaire sécurisation de leur approvisionnement, il s'agit d'évoluer à présent vers un accompagnement plus en amont de la filière et améliorer ainsi l'impact en terme de développement local et de renforcement de la ressource « plaquettes forestières », au plus proche des lieux de consommation.

Ainsi, la définition de la Charte forestière du PNR du Luberon signée le 29 juin 2004 va dans ce sens. Ce document, intégrateur des attentes locales, des mesures de gestion, des réglementations et des politiques d'aménagement du territoire va devenir le futur volet forestier de la Charte du Parc (2007-2017). Le développement de la filière bois énergie est l'un de ses objectifs principaux, inscrit dans le chapitre « *Une forêt à entretenir en domaine privé comme public* » / « *Relancer la filière bois* » avec les mesures suivantes : la diversification de la valorisation des peuplements résineux et feuillus, l'amélioration de la prévention incendie, le soutien des exploitants forestiers, la sensibilisation des acteurs et usagers de la forêt et enfin favoriser la gestion des massifs forestiers.

4^{ème} phase : vers une gestion collective de l'approvisionnement

Le fonctionnement d'une « masse critique » de 10 à 15 chaufferies collectives va prochainement permettre d'envisager une certaine mutualisation des efforts en termes d'approvisionnement et de production de plaquettes forestières : contrats d'approvisionnement, utilisation de hangars de stockage communs, accès à la ressource forestière. Sur ce dernier point, le Syndicat Mixte Forestier de Vaucluse et le Parc travaillent ensemble à la mise en place d'un système cohérent de mise à disposition, à titre gracieux par le S.M.F. des grumes et rémanents extraits de divers chantiers planifiés dès 2005 (nettoyage de « poudrières » sur le département). Ces produits forestiers seraient livrés sur les zones de stockage dans le périmètre Parc, puis transformés sur place, selon les besoins des chaufferies de chaque secteur (travail à façon, commandé à des privés). Afin de ne pas déstabiliser le marché local émergent de la plaquette il serait envisagé que les communes



FILIÈRE BOIS ÉNERGIE BILAN ET STRATÉGIE - JANVIER 2005

continuent à acheter la plaquette au prix « appel d'offre 2003 » et que la plus-value réalisée, (puisque la ressource serait ponctuellement gratuite), soit reversée à un fond « bois énergie » local destiné à assurer une péréquation du tarif plaquette sur le territoire. Il permettrait d'assurer un co-financement de un ou deux autres hangars de stockage sur le territoire (Luberon Oriental et Sud Luberon).

Pour gérer ces stocks et fond, une gestion collective (intercommunale, ou de type syndicat mixte) pourrait alors se mettre en place, et prendre peu à peu en charge la gestion de l'approvisionnement et de la transformation, voire étendre ses compétences à l'exploitation / maintenance des chaufferies existantes, comme un service énergétique rendu aux communes.

En parallèle, dans le cadre de la Mission Forêt du Parc, en collaboration avec l'ONF, pourrait être lancée une évaluation des ressources communales mobilisables, par grand secteur de consommation (quatre sont déjà identifiés pour tout le territoire), sur le long terme afin d'arriver à basculer vers une production « d'immédiate proximité », qui pourrait peu à peu compléter les ressources évoquées plus haut, puis les remplacer.

Ainsi serait abouti le processus souhaité à l'origine : mobiliser et valoriser localement une ressource forestière permettant une bonne gestion et un équilibre tant économique qu'écologique.